

STERN VERRIERE PSYCHIATRE ASSASSIN ? EMPOISONNEUSE ? BIPOLAIRE ?

Depuis (30) mois, je suis dans l'attente d'explications concernant la prise en charge effectuée par la psychiatre STERN VERRIERE Élisabeth vis-à-vis de ma fille Virginie qui est décédée d'un **raptus suicidaire** en 2008.

Le 12 janvier 2011, j'ai reçu le résumé rapide d'un entretien téléphonique entre la psychiatre STERN VERRIERE Élisabeth et la **Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme**.

Voici le contenu de ce rapport sur lequel j'apporte mes commentaires en italique de couleur bleue.

Monsieur Prévidi,

Suite à l'appel téléphonique de la psychiatre STERN VERRIERE Élisabeth au siège de la CCDH voici un résumé rapide de mon entretien téléphonique avec cette psychiatre en date du 10 Janvier 2011. L'entretien a duré environ 30 minutes.

- Elle m'a expliqué qu'elle s'occupait de votre fille Virginie et qu'elle a fait de son mieux pour la traiter.

Il n'y a rien de moins certain, en prescrivant à ma fille 5 types de médicaments psychotropes sur de longues périodes qui lui ont occasionné des crises de souffrances terribles.

Alors que pour une personne dépressive réactionnelle, un seul anxiolytique sans benzodiazépine, à dose modérée et dans une durée limitée, suffit.

De plus, Mme STERN VERRIERE refusait de nous recevoir seuls pour nous aider comprendre et gérer la situation.

Virginie était en fait empoisonnée, elle a lutté courageusement, en vain jusqu'au jour où elle s'est jetée sous le train pour abréger ses souffrances.

Avec toute la souffrance et la douleur quotidienne que je subis, il est impossible de pardonner.

D'autant plus que nous lui faisons confiance

- Elle m'a dit que la quantité de psychotropes qu'elle lui a donné n'était pas celle que vous dites, mais qu'elle en prescrivait moins.

Quel culot ! La liste figure dans le dossier médical ! : ZYPREXA, ZOLOFT, DEPAMIDE, VALIUM, TERCIAN, AOTAL, ATHYMIL, THERALITE, LYSANXIA, LITHIUM, LOXAPAC, IMOVANE.

Ce n'est pas vrai, elle lui en prescrivait tant en quantité et en durée, que cela la rendait malade, (crise violente de mal-être). De plus lorsqu'une personne ne réagit pas favorablement, après un temps déterminé dans l'AMM du médicament, il est préconisé de stopper la prescription. C'est écrit dans le Vidal. Il faut savoir que cette femme prescrit à la majorité de ses patients le dangereux neuroleptiques LEPONEX.

- Et que ce ne sont pas les psychotropes qui l'ont poussé au suicide,

C'est faux et je peux lui expliquer en détail la raison, quand elle veut et j'ai la preuve que Virginie était empoisonnée.

Il est quand même surprenant qu'elle ne parle jamais et pas davantage les autres psychiatres d'ailleurs, de RAPTUS SUICIDAIRE ce qui est arrivé ma fille Virginie.

- Son argument : Virginie conduisait une moto et elle aurait eu un accident si les psychotropes étaient prescrits hors indication.

Justement, Virginie a eu un accident avec sa moto sur la route de Signes alors qu'elle était sous traitement, je suis allé la récupérer et j'ai dû la conduire aux urgences. Elle est restée alitée durant trois semaines, la moto détruite.

- Concernant le suicide de Virginie, elle m'a expliqué que c'était un des pires échecs de sa vie

comme les 3 autres suicides de patients traités dans son service.

Et bien !!!! 3 trois suicides et elle s'en vante, c'est incroyable !!!

Donc cela lui fait 6 suicides son actif et elle continue d'exercer !!!!

Des suicides ou raptus suicidaire ??? Ce qui est fondamentalement différent.

- Concernant le suicide de votre seconde fille et de votre femme, elle a été appelée par son chef pour intervenir dans la cellule de crise mise en place,

Qu'elle cellule de crise et pour quoi faire ??? Le mal était fait.

- elle ne voulait pas car elle se trouvait trop impliquée, mais elle a reçu l'ordre de son supérieur d'y aller car c'était la seule psychiatre dans la zone.

Je ne comprend pas, aller où ??? et pour quoi faire, m'interner et me droguer pour supporter l'insupportable ? Ou peut être faire leur MEA CULPA ??

- Concernant l'accès au dossier médical, elle m'a dit qu'elle a demandé à vous rencontrer à ce propos

Me rencontrer? pour me dire: qu'elle était désolée et s'excuser ?

- et qu'elle vous a donné un courrier expliquant comment y avoir accès.

La belle hypocrite, elle et sa comparse et chef (Etienne), qui entre temps s'est fait muter outre-mer, ont tout fait pour bloquer le dossier médical de Virginie pendant plus d'un an et demi, le temps de se faire muter dans un autre service ... Mon avocat de Metz (57) a dû se déplacer au tribunal de Toulon pour ferrailler avec ses avocats: Coût 5000€ ! et un mois après je recevais le dossier falsifié, contenant des propos diffamatoires pour ma famille et moi même me traitant de bipolaire, alors qu'elle ne m'avait jamais rencontré (Il faut le faire quant même !)

- Elle m'a expliqué que ca ne servait à rien de vous acharner contre elle car soi-disant, elle ne pouvait plus accéder au dossier médical, seul le chef de service ou le directeur pouvait le faire.

Je ne vois pas le rapport entre le fait que je m'acharne sur elle et le fait qu'elle ne puisse, soi-disant, plus avoir accès au dossier médical. N'importe quoi ! Je manifesterai quotidiennement devant l'établissement où elle travaille, tant qu'elle ne répondra pas à mes questions.

- Elle ne me l'a pas dit directement, mais son message était clair : elle voulait que la CCDH arrête de vous soutenir.

Et bien, elle n'a pas froid aux yeux

- Elle m'a dit qu'elle se sentait harcelée et qu'elle a reçu des appels de média. Elle ne supporte pas le fait que son nom soit sali sur internet.

Cela me fait énormément plaisir que tout cela commence à lui causer quelques soucis. Ce n'est que le début, car pour moi mon nom est sur internet à vie, pour une autre raison. Il faut donc contacter d'autres médias et leurs donner les informations, pour qu'ils lui téléphonent et posent des questions.

- Elle m'a presque fait comprendre que c'était bizarre que vous continuiez à l'attaquer publiquement et non par des moyens judiciaires. Elle m'a demandé pourquoi vous n'avez pas porté plainte et lancé une procédure ?? ...

***Aller en justice pour que son avocat balade les juges et ainsi dans 10 ans rien n'aura avancé, pour elle l'assurance paye l'avocat et pour moi c'est de ma poche. Au moins là on peut voir qu'elle connaît la supercherie d'une procédure en justice. En plus, ainsi elle n'aurait plus à répondre à rien, ni à quiconque: «C'est dans les mains de la justice, je n'ai rien à dire de plus »
J'ai mis deux ans (au lieu de deux mois) comme la loi le prévoit, pour obtenir le dossier médical de ma fille, je n'ai pas encore dit que je ne vais pas entamer une procédure.***

Et pendant ce temps madame coule des jours heureux dans son nouveau travail,

passé de joyeux Noël en famille et moi je crève à petit feu tout seul dans mon coin, avec ma famille en cendres et à deux mètres sous terre .

- Elle m'a dit qu'elle n'avait jamais donné d'électrochocs, et qu'en début de carrière, lorsqu'elle était à St-Anne, elle a participé à quelques actions du Groupe info asiles (www.groupeinfoasiles.org). A un moment donné dans la conversation, elle m'a expliqué qu'il y avait des psychiatres fous, certains qu'elle avait vu se faire interner en HO.

C'est vraiment de pire en pire. Oser dire une chose pareille c'est très grave de la part d'une psychiatre, car s'il y a des psychiatres FOUS, qui exercent, ils ne sont donc pas responsables de leurs actes et peuvent semer la mort sans être responsables ni punissables..... DANGER ! DANGER !

• Mais a justifié que comme dans de nombreuses professions, il y a toujours des criminels... *ET BIEN ...des criminels !!!!! Bac +10 et criminels alors qu'ils sont là pour aider les personnes en difficultés. Je savais qu'il y a beaucoup de psychiatres condamnés pour viols, mais je ne savais pas : criminels, maintenant nous le savons tous puisque c'est une psychiatre qui le dit !*

• Elle m'a aussi dit qu'elle n'avait rien contre notre association... *A-t-elle quelque chose à craindre ? Oui. Je sais par la gendarmerie qu'elle craint la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme ! Elle doit craindre surtout pour son image de marque et celle de son mari STERN Alain président de la ligue varoise de prévention.*

• Bref, elle était sur la défensive pendant tout son discours, elle me coupait souvent la parole. *C'est une femme qui est mal dans sa peau, accro à la nicotine, je l'ai vu tirer deux grosses bouffées une derrière l'autre comme si elle allait manquer d'air ! Et peut être alcool (?) certainement aux drogues qu'elle prescrit, nerveuse, rasant les murs, tourmentée, méchante (j'ai pu le constater), fausse, persuadée et convaincue comme tous les psychiatres qu'elle sauve des vies en prescrivant des neuroleptiques en quantité. De plus elle se vante d'avoir fait une psychanalyse, cela se passe de commentaires*

• En tout cas, ce qui compte c'est que vos actions fonctionnent et que nous allons continuer à vous soutenir ! *Je vous remercie vivement de votre soutien. Encore merci à tous les membres de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme pour leur aide et combat contre les abus de la psychiatrie et de la folie destructrice des psychiatres inconscients, empoisonneurs de personnes en désarroi.*

Merci à Mylène, Christine, Jean-Philippe, Jean-Sylvestre et son épouse, à Corinne pour son dévouement et à Toussss.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus de précisions.
Encore Merci .

Michel Prévidi

Bien cordialement,

Mylène Escudier Présidente